



Litiges suite a la détérioration des lunettes de mon enfant

Par **Olichris**, le **16/12/2009** à **14:27**

Bonjour,rrnrnLors d'un après midi dans un parc public pour les enfants, un autre enfant plus agé que le mien de 2 ou 3 ans lui brise les lunettes en lui adressant un coup au visage... j'étais loin d'eux, j'ai vu ce qui s'est passé et ai accouru... mais trop tard!grrr les lunettes étaient cassées.rnrnJe demande à l'enfant de me présenter sa maman.Il s'exécute et je rencontre alors la maman à laquelle je lui relate les faits(évidemment, elle n'a rien vu, rien entendu, elle discutait avec sa belle soeur...)A l'entente de mon résumé, l'enfant se met dans une colère folle, en m'insultant de menteur et déclarant (rare pour un petit de son age)qu'il voulait me tuer... oui,oui vous avez bien lu!rrnrnJe garde mon sang froid, et nous échangeons seulement nos numéros de téléphone, seulement car elle veut voir avec son mari pour les autres coordonnées...Je sens alors le traquenard, et décide à l'instant de faire sonner son téléphone pour vérifier la réelle correspondance de ce numéro...qui s'avère être vrai!!Me voilà rassurérrnrnJe contacte alors mon assurance qui me demande de récolter les informations nécessaires a l'ouverture d'un dossier...ce que je fais sur le champs....rrnrnCette maman me fait espérer 2 semaines entre les conseils de son assurance, et ceux de son mari...pour enfin me donner les coordonnées nécessaires.rnrnJe les transmet alors à mon assurance, qui me demande de faire sur papier libre une déclaration expliquant les faits; mais également de demander a cette maman de faire de même à son assurance.Elle me dis alors d'accord, donc engendre une démarche auprès de son assurance.rnrnJe me dis que ça va aller vite :je garde les lunettes cassées, les factures de ces lunettes cassées, les factures des lunettes récemment rachetées pour remplacer celles cassées.rnrnN'ayant aucune nouvelle au bout de 1 mois, je me rapproche de mon assurance qui me dit qu'elle ne peut me répondre car l'employé qui s'occupe de mon dossier est en congé...les ennuis commencent alors!!rrnrnJe rappelle 2 semaines après et j'ai la chance d'avoir à faire à cette employée.Elle me déclare qu'elle se renseigne, que pour elle aussi, la procédure parait longue.rnrnJe n'ai toujours pas

de nouvelle au bout d'1 semaine et je recontacte mon assurance. elle me signale que d'après l'assurance de l'autre partie (qui s'avère être la même enseigne que la mienne) la maman a fait le nécessaire, mais est redevable de la somme environnant les 90€ correspondants à la franchise et nécessaire à la suite de l'affaire.

Par **Olichris**, le **16/12/2009** à **14:48**

rebonjour,rnrndésolé je ne pouvais plus rajouter de caractères alors je poste une réponse pour continuer mes explications :rnrnMon assurance me conseille de contacter la maman en lui demandant de régler ce qu'elle doit afin que l'affaire se finalise.rnrnElle devient agressive(à son tour, décidément une famille très tendue) et me dit alors qu'elle n'a rien vu, que son fils n'a pas pu faire ça, que ce n'est pas son style, et que de toute façon son mari ne veut formellement pas régler ces 90€.rnrnJe me trouve donc dans une impasse, car la partie adverse ne fait pas le nécessaire pour aboutir dans cette affaire, et mon assurance semble très très inactive face aux obligations qu'elle a, en se justifiant qu'elle ne peut rien faire.rnJe précise que la situation dure depuis mai 2009, ça fait 8 mois.rnrnPour ma part je ne comprends pas ma situation, et ai l'impression d'être acteur d'un film, un mauvais film...A quoi sert une assurance?Ne peut on pas obliger, cette maman à verser sa franchise du moment qu'elle a fait la déclaration?rnrnpourquoi son assurance ne fait pas le nécessaire?rnrnA quoi me sert mon assurance si lorsque une tierce personne nous cause des dommages nous ne sommes pas indemnisés?Aurais-je dû déclarer la situation(dépôt de plainte) à la gendarmerie afin d'avoir des garanties?rnrnNous vivons dans un monde de fous, et mis à part d'avoir des connaissances très poussées en droit, nous sommes dévorés par le système...rnrnAurais-je quand même espoir d'être indemnisé, et si oui, comment?rnrnmerci d'avance à ceux qui se pencheront sur mon problème...rnrnCordialement,rnrnOlichris

Par **chaber**, le **18/12/2009** à **18:29**

Bonjour, rnvous avez joué de malchance du fait que votre adversaire soit garanti par la même société mais par un agent différent.rnrnAvez-vous une réponse écrite de votre assureur faisant mention de cette franchise qui retarde le règlement?rnrnLa franchise en Responsabilité Civile qu'un assuré est susceptible d'avoir dans son contrat n'est pas opposable aux Tiers. L'assureur indemnise la victime et réclame cette franchise à son propre assuré.rnrnSi vous avez réponse de votre assureur (ou de l'adversaire, faisant mention que cette franchise retardait le règlement, vous envoyez en LR avec AR copie de votre déclaration, copie des courriers reçus etc ...au rnMédiateur , service clients à l'adresse su siège social de la compagnie.